



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

30 novembre 2020

### **COVID-19 : mesure de soutien supplémentaire pour le monde vitivinicole**

#### **Le canton paie les cotisations professionnelles 2020 des vigneron et des encaveurs pour la promotion des vins suisses**

**Le Département de l'économie et de la formation (DEF) prend en charge exceptionnellement cette année les cotisations professionnelles dues à titre privé par les vigneron et les encaveurs valaisans à l'Interprofession de la vigne et des vins suisses pour la promotion des vins suisses. Cette mesure, d'un montant de 470'236 francs, vise à soutenir le secteur de la vitiviniculture impacté par les décisions prises pour lutter contre la pandémie du COVID-19.**

Les vigneron et les encaveurs valaisans n'auront pas à s'acquitter, à titre privé, des cotisations professionnelles versées annuellement à l'Interprofession de la vigne et des vins suisses pour la promotion des vins suisses. En effet, le Département de l'économie et de la formation a décidé de prendre en charge, de manière exceptionnelle pour 2020, le paiement de ces cotisations, pour un montant de 470'236 francs. Celui-ci sera prélevé sur le budget ordinaire alloué au Service de l'agriculture.

Cette mesure vise à soutenir le secteur de la vitiviniculture, particulièrement impacté par la fermeture des restaurants et l'interdiction des manifestations dans le cadre des décisions prises pour lutter contre la pandémie du COVID-19.

Elle vient compléter les autres mesures déjà prises tout au long de l'année, comme le financement pour 2 millions de francs en faveur de l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais d'une campagne de promotion des vins du Valais auprès des restaurateurs hors canton, le financement pour 1,2 million de francs en faveur de Valais/Wallis Promotion d'une campagne de promotion des produits agricoles valaisans, la contribution complémentaire de 5 millions de francs dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur le déclassement des vins AOC ou encore le financement global de 16 millions de francs de l'action Tourisme Valaisan, qui permet notamment aux producteurs valaisans de valoriser leurs produits auprès des touristes et des propriétaires de résidences secondaires.

#### **Personne de contact**

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

